AON

Certificat d'immatriculation

1171

N° Immatriculation — A. AP-519-BY
Date de 1ère immatriculation — B. 25/03/2010

C.1 TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE
C.4.1
C.3 TRANSDEV OCCITANIE OUEST
133 CHE DU SANG DE SERP

31200 TOULOUSE

D.1 IRISBUS
D.2 SFR1507A

D.2.1
D.3 RECREO
E. VNESFR1500M008726

F.1	18000	F.2	18000	F.3			
G	11775	G.1	11700				
J	M3	J.1	TCP	J.2		J.3	CAR
K	L-0123-06-08						
P.1	5880	P.2	220	P.3	GO	P.6	16
Q		S.1	64	S.2		U.1	87
U.2	1875	V.7		V.9	0555*0651K		
X.1	VISITE AVANT LE 17/03/2020						
Y.1	44	Y.2	0				
Y.3	0	Y.4	4				
Y.5	2.76	Y.6	50.76				

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H
I 10/12/2019
Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

Certificat d'immatriculation

AP-519-BY 10/12/2019
2019FS40037
VNESFR1500M008726
IRISBUS

TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

COUPON DETACHABLE

IMPRIMERIE NATIONALE – 0P5288 – L. CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SV

2M04960067295

CRFRAAP519BY3VNESFR1500M008726910032591TCP<<<
CAR<IRISBUS<<<<<<<RECREO<<<<<<<2019FS4003712

d'effet de la
ucteur assuré
surance.fr) ou

/2025
30/04/2025

1171

TACHY 31	ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE	Version: C Référence: FO131

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : TACHY 31
Adresse : 34 AVENUE DES PALANQUES 31120 PORTET SUR GARONNE (05.31.61.40.80)

Je soussigné(e), BERGER Alexandre, technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 4653),
atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 100 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmé à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRA Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE	VEHICULE
- Client facturé : TRANSDEV OCCITANIE OUEST 133 CHE DU SANG DE SERP 31200 TOULOUSE - Utilisateur : TRANSDEV OCCITANIE OUEST 133 CHE DU SANG DE SERP 31200 TOULOUSE	- Marque : IRISBUS - Catégorie : M3 - Numéro de série (VIN) : VNESFR1500M008726 - Immatriculation (VRN) : AP-519-BY - Kilométrage au départ de l'atelier : 318787.8 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 15-01-2027

Fait le : 16-01-2026 à : PORTET SUR GARONNE	Ce technicien est authentifié par son code LOGITACH Signature manuscrite (facultative) de l'attestation :

1191

TACHY 31	ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE EAD	Version: G Référence: FEAD006

Je soussigné (nom et prénom) BERGER Alexandre, de l'atelier TACHY 31, vérificateur qualifié sous le numéro TCP/25.X031229 06-06-2028 (*), certifie que l'éthylotest antidémarrage décrit ci-après ainsi que son fonctionnement et son installation ont été vérifiés par moi-même conformément aux règles applicables et aux instructions fournies par le fabricant du système.
(*) Dans le cadre d'une intervention volontaire à la demande du client, le N° et la date de qualification UTAC n'apparaissent pas sur cette attestation.

Numéro d'intervention : 4652 - Intervention volontaire à la demande du client : NON
Numéro d'ordre : 1009

DESCRIPTION DU VEHICULE :
Marque : IRISBUS
Numéro d'immatriculation : AP-519-BY
Numéro de série : VNESFR1500M008726 - Type : M3
Kilométrage du véhicule : 318787.8 km

CLIENT FACTURE : TRANSDEV OCCITANIE OUEST 133 CHE DU SANG DE SERP 31200 TOULOUSE - CLIENT UTLISATEUR : TRANSDEV OCCITANIE OUEST 133 CHE DU SANG DE SERP 31200 TOULOUSE

DESCRIPION DE L'EAD :
Analyseur:
- Marque : DRAGER
- Type : INTERLOCK XT
- Numéro d'identification : ARDK-7019

Module de commande:
- Marque : DRAGER
- Type : INTERLOCK XT
- Numéro d'identification :AREN-0473

Remarque : le combiné - analyseur devait-il être changé lors de cette intervention ? NON
Si OUI, description de la panne qui a nécessité l'échange du combiné analyseur :
Le client a t -i donné son accord pour changer le combiné analyseur ?
Si OUI le combiné analyseur a été changé, si NON l'intervention a été refusée

DATE DE LA PROCHAINE VERIFICATION PERIODIQUE : mois et année : 01-2027

ADRESSE DU VERIFICATEUR QUALIFIE :
TACHY 31 34 AVENUE DES PALANQUES 31120 PORTET SUR GARONNE

Fait le 16-01-2026

Signature et cachet du vérificateur qualifié :

TACHY 31
34 AVENUE DES PALANQUES
31120 PORTET S/ GARONNE
Tél : 05 31 61 40 30
Mail : contact@tachy31.fr
Web : www.tachy31.fr
SAS au capital de 1000 €
Siret 949 968 002 00012 - APE 7120B
N° TVA : FR77949968002

1171

Irisbus Iveco

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° 03/10/06653

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **AUTOCAR**

Marque : **IRISBUS** Type : **SFR150**

N° d'identification du véhicule : VNESFR1500M008726

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0	0			0	0		
Assis (hors strapontins)	63	59			63	59		
Strapontins	0	0			0	0		
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	0			0	0		
Accompagnateurs (s) obligatoires (s)	0	0			0	0		
Debout	(a) 23	(a) 28	(a)	(a)	(b) 0	(b) 0	(b)	(b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	87	88			64	60		

(a) suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.

(b) exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de service spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire : couché								
: assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) : couchées								
: assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé.
le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37.
Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes.
Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h.
Les véhicules doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux non affectés à un service visé à l'article 74.
Le véhicule est équipé d'un avertisseur sonore de recul.

Fait à ANNONAY , le
Le constructeur 10 MARS 2010

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 150 Euros
1, rue des Cornouls [illegible] 1944 - Porte E
69200 Vén[illegible] Cedex
RCS 419 983 818 LYON